
Commission permanente du 3 février 2020

3 FEVRIER 2020

Le 3 février 2020, le conseil départemental s'est réuni en commission permanente. Ce communiqué rassemble les subventions étudiées les plus représentatives de cette commission.

Séisme du 11-novembre 2019 : Dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux collectivités ayant subi des dommages

En complément des actions et dispositifs de soutien déjà apportés par le Département aux sinistrés du séisme du 11 novembre sur le secteur du Teil, le conseil départemental décide d'adopter un nouveau dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux collectivités ayant subi des dommages occasionnés par le séisme.

Ce dispositif s'adresse à toutes les collectivités, y compris celles non classées au titre des catastrophes naturelles, pour des travaux de remise en état des équipements publics : infrastructures routières et ouvrages d'art, digues, équipements pour l'eau potable et l'assainissement (réseaux, réservoirs, stations d'épuration...), bâtiments publics.

Les communes concernées ont jusqu'au 28 février pour faire leur demande. Le taux et le montant de l'aide seront déterminés au regard de plusieurs critères (nombre d'arrêtés pris d'évacuation d'immeubles, nombre de foyers et d'équipements publics sinistrés dans la commune...).

Ce dispositif, est alimenté par le fonds de péréquation de la taxe professionnelle.

Le festival Jean Ferrat évolue, le Département le soutient

Le festival Jean Ferrat est organisé chaque été par l'association Jean Ferrat Culture et Chansons, afin de faire perdurer l'héritage du chanteur à Antraigues, sa ville de cœur.

Au cours des trois dernières années, le festival a évolué, en laissant une place plus importante à la programmation « off » qui représente un écrin à l'éclosion de multiples talents locaux ou régionaux, le temps du week-end de juillet qui accueille le festival.

En 2020, pour le 10^e anniversaire de la disparition du chanteur, l'association Jean Ferrat Culture et Chanson s'oriente désormais vers un projet artistique, culturel et territorial, qui fait écho à la volonté territoriale : soutenir la création et la mise en place d'actions culturelles et de médiation autour de la chanson française tout au long de l'année. Le Département soutient cette initiative et a pour ce faire signé la convention le reliant à l'association, qui prévoit cette évolution.

Pour mémoire, le soutien financier du Département alloué à l'association Jean Ferrat lors du vote du budget primitif 2020 est de 12 000 €.

Arts du cirque : La Cascade s'agrandit

La communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche (DRAGA) a monté le projet de transformer la chapelle de Bourg-Saint-Andéol en centre d'entraînement pour les arts du cirque. En effet, cette chapelle désaffectée jouxte les locaux du Pôle national du cirque, gérés par l'équipe de la Cascade. L'aménagement de la chapelle permettrait un agrandissement des locaux circassiens, dans des lieux atypiques et porteurs d'Histoire.

Contact : Département de l'Ardèche – Direction de la communication

Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr

La DRAGA profiterait de ce projet de réhabilitation pour démolir les anciennes salles de cinéma et de musique mitoyennes à cette chapelle, afin d'y aménager un passage piéton.

Pour pouvoir réaliser ce projet, un protocole d'accord a été signé entre les trois acteurs nécessaires à ce projet :

- La DRAGA,
- La commune de Bourg-Saint-Andéol, propriétaire de la chapelle Saint-Joseph,
- Et le Département, propriétaire du pôle national des arts du cirque, ensemble immobilier où s'entraîne la Cascade et auquel serait rattaché la chapelle Saint-Joseph

Filière forêt-bois : les 3 premiers projets des PME de Drôme-Ardèche sont arrivés

La politique du Département en faveur de la filière forêt-bois s'articule autour d'une double ambition :

- Préserver l'équilibre écologique de la forêt, qui couvre 56 % du territoire
- Valoriser économiquement cette ressource, en se basant sur les circuits de proximité et les filières locales

C'est cette seconde ambition qui est mise en avant dans le règlement d'aide à l'innovation à destination des petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois.

En effet, en complétant l'aide apportée par la Région et/ou l'Etat à ces entreprises, le Département permet à la fois de soutenir leurs projets d'innovation et l'emploi qu'elles génèrent, et de compléter l'offre de la filière forêt-bois sur le territoire.

Ce sont ces « entreprises-maillons » qui permettront à terme de constituer une « chaîne » structurée de la filière ardéchoise, de l'amont (le bois en tant que matière première) à l'aval (produit fini). Une offre complète qui engendre d'ores et déjà des emplois autour d'un savoir-faire de plus en plus recherché.

Voté en décembre 2019, ce nouveau règlement a été sollicité pour les projets de trois entreprises :

- **Ceribois (Ardèche)**

La SAS Ceribois s'est associée avec l'association des communes forestière de l'Ardèche, la coopérative Coforet et le PNR des Monts d'Ardèche pour réaliser une étude permettant à la valorisation du bois de châtaigner dans les domaines de la chimie verte et des produits d'aménagement extérieur.

Le Département accompagnera ce projet à hauteur de 12 500€, soit 10% du plan de financement du projet.

- **Mounier Bois (Drôme-Ardèche, soutenu par le Département de l'Ardèche¹)**

La SARL Mounier Bois s'est associée avec Ceribois, la scierie Blanc (26) et l'association interprofessionnelle Fibois 07/26 pour étudier la faisabilité d'une unité de production de « blocs bois » comme système de construction neuve ou rénovation dans l'habitat individuel. L'enjeu du projet est de valoriser les gros bois et les très gros bois de sapin qui ne trouvent pas de débouché à l'heure actuelle et qui restent invendus sur pied en forêt, mettant en péril la pérennité et le rajeunissement des forêts de production.

Le Département accorde une subvention de 20 000€ à ce projet, soit 16,6% des dépenses subventionnables

- **ABSRA (Drôme-Ardèche, soutenu par le Département de la Drôme¹)**

¹ Pour des raisons de localisation du siège social de l'entreprise porteuse du dossier et de simplification administrative, Drôme et Ardèche soutiendront chacun un projet des entreprises bidépartementales. Les deux Départements participeront ensemble au suivi des trois appels à manifestation d'intérêt.



La SAS ABSRA, basée à Alixan (26), regroupe 11 entreprises de la filière bois rhônalpine. Son projet porte sur le développement d'un capteur de mesure de l'humidité instantanée des broyeurs afin de développer la filière du bois énergie. En effet, un produit trop sec ou trop humide peut engendrer une mauvaise combustion, donc une augmentation des émissions de polluant dans l'air.

Les projets de ces trois entreprises ont reçu un avis favorable lors du Comité national de sélection de l'appel à manifestation pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois, qui associe :

- Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Le Ministère de la transition écologique et solidaire,
- L'ADEM (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie),
- Le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires).

Lancé en avril 2019, cet appel à manifestation s'inscrit dans le cadre du plan d'action interministériel de relance de la filière forêt-bois présenté en novembre 2018. Il permet de financer, via le fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), l'ingénierie de projets collectifs permettant de faire émerger de nouvelles dynamiques pour la filière forêt-bois dans les territoires. **Sur 25 projets retenus au niveau national, 6 concernent la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et 3 (Ceribois, Mounier Bois et ABSRA) drômardéchois.**

